



Pierre Immobilier

HONORAIRES DE TRANSACTIONS GESTION – SYNDIC – LOCATION

VENTE : APPARTEMENTS – MAISONS – IMMEUBLES – Terrains à bâtir – DOMAINES – PROPRIÉTÉS CHARGE VENDEUR

De 0 à 9 999 Euros	forfait de 3 000 Euros TTC
De 10 000 à 39 999 Euros	15 % TTC du montant de la vente (avec minimum forfaitaire de 4 500 Euros TTC)
De 40 000 à 79 999 Euros	10 % TTC du montant de la vente (avec minimum forfaitaire de 6 000 Euros TTC)
De 80 000 à 119 999 Euros	9 % TTC du montant de la vente (avec minimum forfaitaire de 8 000 Euros TTC)
De 120 000 à 159 999 Euros	8 % TTC du montant de la vente (avec minimum forfaitaire de 10 800 Euros TTC)
De 160 000 à 199 999 Euros	7.5 % TTC du montant de la vente (avec minimum forfaitaire de 12 800 Euros TTC)
Au-dessus de 200 000 Euros	7 % TTC du montant de la vente (avec minimum forfaitaire de 15 000 Euros TTC)

Estimation : de 150.00 à 500.00 €H.T. selon les biens

VENTE : FONDS DE COMMERCE – PAS DE PORTE – LOCAUX INDUSTRIELS

10 % H.T. du montant de la vente ou 3 mois de loyer H.T. (avec minimum forfaitaire de 3 200 Euros TTC) à la charge du preneur.

Tous nos prix de vente s'entendent honoraires inclus, sauf condition(s) particulière(s) précisée(s) dans le mandat

HONORAIRES DE LOCATION SUR GESTION : (A la charge du preneur et du bailleur)

- 10 % H.T. du loyer annuel hors charges (Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et rédaction du bail). Dans la limite du plafond de 8 €/m² TTC.
- 3 % H.T. du loyer annuel hors charges (Honoraires de réalisation de l'état des lieux). Dans la limite du plafond de 3 € / m² TTC.

HONORAIRES DE LOCATION SIMPLE :

- 11 % H.T. du loyer annuel hors charges (Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et rédaction du bail). Dans la limite du plafond de 8 €/m² TTC.
- 3 % H.T. du loyer annuel hors charges (Honoraires de réalisation de l'état des lieux). Dans la limite du plafond de 3 € / m² TTC.

Gestion complète immeuble : Service à la carte sur devis selon option
Syndic de copropriété : Service à la carte sur devis selon option